

En France, les jeunes sont plus souvent diplômés de l'enseignement supérieur que les personnes plus âgées et plus souvent aussi que les jeunes vivant dans les autres pays de l'OCDE. En 2010, 42 % des jeunes âgés de 25 à 29 ans possèdent un diplôme de l'enseignement supérieur.

En 2010, 42 % des jeunes âgés de 25 à 29 ans se déclarent diplômés de l'enseignement supérieur (*graphique 01*) : 26 % ont un diplôme de l'enseignement long (DEUG ou diplôme plus élevé) et 16 % un diplôme de l'enseignement court professionnalisant (BTS, DUT ou diplôme d'études paramédicales et sociales). Ce taux proche de celui des personnes âgées de 30 à 34 ans (43 %) est légèrement supérieur à celui des 35 à 39 ans (39 %) et nettement supérieur à celui des personnes plus âgées, reflétant ainsi la hausse générale du niveau d'études au fil des générations qui a touché le supérieur jusqu'au milieu des années 1990. Ces diplômés ont pu être acquis en formation initiale ou en reprise d'études (y compris formation continue).

Parmi les jeunes sortis de formation initiale en 2007, 2008 ou 2009, 42 % sont diplômés de l'enseignement supérieur (*tableau 02*) un an après leur sortie. 27 % des jeunes sortent diplômés d'études longues : 11 % possèdent un DEUG, une licence ou une maîtrise, 15 % un diplôme de cursus master (y compris écoles d'ingénieurs et de commerce) et 1 % un doctorat de recherche. En outre, 15 % des jeunes sortants ont validé des études supérieures courtes professionnalisantes. Ces répartitions sont relativement stables par rapport aux jeunes ayant quitté le système scolaire en 2004-2006. Avec le développement des nouveaux cycles « Licence Master Doctorat » (LMD) et l'essor des licences professionnelles, les sortants les plus récents poursuivent davantage leurs études jusqu'à l'obtention d'une licence ou d'un diplôme de niveau master et en particulier un master professionnel ou bien un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS). Au contraire, la part des sortants avec un diplôme de niveau intermédiaire (DEUG ou maîtrise) diminue.

Par ailleurs, parmi les titulaires d'un baccalauréat, certains s'engagent dans les études supérieures sans obtenir de diplôme. C'est le cas d'un peu moins d'un sortant de l'enseignement supérieur sur cinq (18 %), ce qui représente environ 63 000 jeunes. En outre, 41 % des jeunes sortants du système éducatif possèdent au plus un diplôme de l'enseignement secondaire du second cycle et 17 % le brevet des collèges ou n'ont aucun diplôme.

En 2009, la France partage avec les pays latins et l'Allemagne des proportions d'adultes (25-64 ans) détenant un diplôme d'enseignement supérieur en deçà de la moyenne des pays de l'OCDE. Les générations les plus âgées ont peu bénéficié des enseignements secondaire et supérieur, contrairement aux plus jeunes. La proportion de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les personnes de 25 à 34 ans situe en 2009 la France parmi les pays les plus avancés (*graphique 03*). La France se distingue alors par une proportion élevée de diplômés de l'enseignement supérieur court professionnalisant (7^e rang parmi les 34 pays de l'OCDE) et une proportion moindre, mais en légère hausse, de diplômés des cycles longs pouvant conduire à la recherche, 18^e rang).

Le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche est important pour l'Union européenne, qui vise un taux de 40 % (objectif de Lisbonne) de diplômés du supérieur sur l'ensemble de l'Union en 2020 (34 % en 2010 pour les 30-34 ans). En France, la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) prévoit de conduire à un diplôme d'enseignement supérieur 50 % d'une génération en 2012. Actuellement (session 2009), 46,4 % d'une classe d'âge a obtenu un diplôme d'enseignement supérieur.

Les tableaux et graphiques 01 et 02 sont fondés sur les enquêtes Emploi de l'INSEE, ainsi que le graphique 03 pour la France.

Le graphique 01 porte sur le taux de diplômés du supérieur. Il est alimenté par les déclarations des enquêtés, regroupés par groupe d'âge quinquennal (âge à la date d'enquête). La base utilisée est l'enquête Emploi en continu 2010. Ces diplômés ont pu être acquis en formation initiale ou tout au long de la vie (reprise d'études).

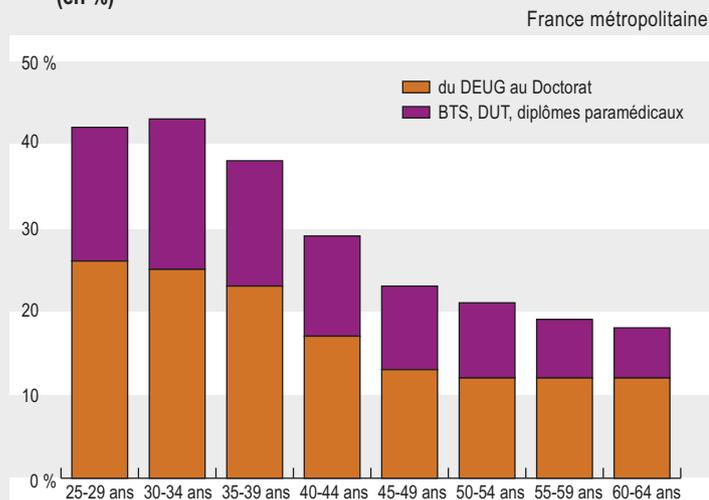
Le tableau 02 porte sur les « sortants de formation initiale », c'est-à-dire sur les jeunes qui ont interrompu leurs études initiales pendant plus d'un an.

Les données sur les « sorties l'année n » sont recueillies l'année suivante (enquête « n+1 »), ce qui signifie que les diplômés ont très majoritairement été acquis en formation initiale et non pas en reprise d'études. Il s'agit d'analyser alors le diplôme de ces personnes sorties depuis peu du système éducatif pour la première fois. Elles sont regroupées sur trois années de sortie d'études initiales (et donc trois années d'enquêtes) afin d'avoir des échantillons de taille suffisante. Chaque année, le pourcentage d'une classe d'âge qui obtient un diplôme d'enseignement supérieur est calculé à partir des statistiques sur les diplômés de la session de l'année et des données de population pour cette année. Cet indicateur LOLF est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport entre le nombre de diplômés du supérieur de cet âge et la population de cet âge, et en faisant la somme de ces taux par âge.

Sources : OCDE et MENJVA-MESR-DEPP (à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE).

Champ : France métropolitaine

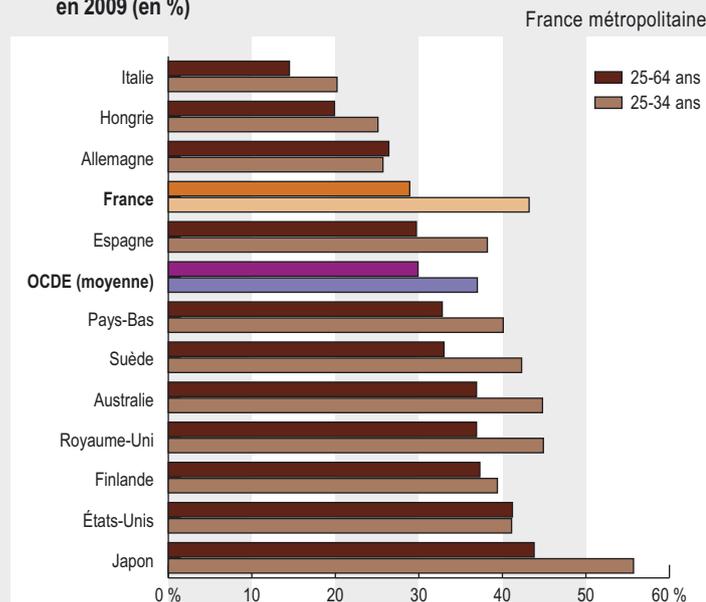
01 Part des diplômés de l'enseignement supérieur selon l'âge en 2010 (en %)



Lecture : En 2010, 42 % des jeunes âgés de 25 à 29 ans déclarent posséder un diplôme d'enseignement supérieur pour 17 % des personnes âgées de 60 à 64 ans.

Source : Enquête *Emploi en continu* de l'INSEE 2010, calculs : MENJVA-MESR-DEPP.

03 Part de la population diplômée de l'enseignement supérieur en 2009 (en %)



Source : OCDE, édition 2011 de « Regards sur l'éducation » (à partir des enquêtes sur les forces de travail).

02 Répartition des sortants de formation initiale en fonction de leur diplôme le plus élevé

France métropolitaine

Année de sortie de formation initiale	2004-2005-2006		2007-2008-2009	
	Milliers	%	Milliers	%
Diplôme le plus élevé:				
Total cursus doctorat (*)	5	1 %	7	1 %
Diplôme de docteur en santé (médecine ..)	6	1 %	6	1 %
DEA, Master recherche, Magistère	12	2 %	11	1 %
Diplôme d'ingénieur	23	3 %	18	3 %
Autres diplômes d'écoles	19	3 %	20	3 %
DESS, Master professionnel	33	5 %	47	7 %
Total cursus master	93	14 %	102	15 %
Maitrise	27	4 %	18	3 %
Licence	44	6 %	57	8 %
Total cursus licence	71	10 %	75	11 %
DEUG	6	1 %	2	0 %
Total cursus long	175	26 %	186	27 %
Diplômes paramédicaux et sociaux (infirmières...)	24	3 %	23	3 %
Diplôme universitaire de technologie (DUT), DEUST	12	1 %	11	2 %
Brevet de technicien supérieur (BTS) et équivalents	77	11 %	73	10 %
Total cursus court professionnalisant	113	15 %	107	15 %
Total enseignement supérieur	288	41 %	293	42 %
Baccalauréat ou équivalent	160	23 %	171	24 %
<i>dont : ont étudié dans l'ens. supérieur</i>	66	9 %	63	9 %
CAP, BEP ou équivalent	124	17 %	115	17 %
Total diplômés de l'ens. secondaire du second cycle	284	40 %	286	41 %
Diplôme national du brevet (DNB)	58	8 %	57	8 %
Sans diplôme	75	11 %	65	9 %
Total DNB et moins	133	19 %	122	17 %
Ensemble des sortants	705	100 %	701	100 %

(*) : le cursus Doctorat est à vocation recherche, il conduit à la thèse.

Lecture : En moyenne, 42 % des sortants de formation initiale en 2007, 2008 ou 2009 sortent diplômés de l'enseignement supérieur. Ils étaient 41 % en moyenne en 2004, 2005 et 2006

Champ : Population des ménages en France métropolitaine, jeunes sortis de formation initiale l'année précédente l'enquête.

Source : Enquête *Emploi en continu* de l'INSEE, calculs : MENJVA-MESR-DEPP.

Les enfants de parents cadres ou exerçant une profession intermédiaire réussissent davantage leurs études. Ils sont proportionnellement plus nombreux à être bacheliers, à entreprendre des études dans l'enseignement supérieur et à en être diplômés. Le taux de diplômés d'un BTS, DUT, ou diplôme équivalent varie peu selon le milieu social.

Les enseignements secondaires puis supérieurs se sont fortement développés jusqu'au milieu des années 1990 ; cela s'est traduit par leur ouverture croissante à l'ensemble des milieux sociaux. Pour autant, des différences entre milieux sociaux demeurent, même si elles se sont atténuées.

En 2010, les deux tiers des jeunes âgés de 20 à 24 ans possèdent un baccalauréat (*graphique 01*). La démocratisation des études au cours du xx^e siècle a permis à tous les milieux sociaux d'obtenir plus souvent un baccalauréat. En effet, à 20-24 ans, 54 % des enfants d'ouvriers ou d'employés ont le baccalauréat. C'est deux fois plus que ce qui était observé dans les anciennes générations : seuls 26 % des personnes âgées aujourd'hui de 45 à 49 ans et enfants d'ouvriers ou d'employés ont ce diplôme. L'augmentation de l'obtention du baccalauréat s'observe aussi parmi les enfants dont les parents se situent en haut de l'échelle sociale, mais la progression a été moins forte (84 % contre 66 %, soit un taux multiplié par 1,3), d'où une réduction des écarts entre milieux sociaux. Toutefois, à tous les âges, les enfants ayant des parents cadres ou exerçant des professions dites intermédiaires restent les plus nombreux à avoir le baccalauréat.

Dans la continuité de l'expansion du secondaire, l'enseignement supérieur a beaucoup élargi son recrutement au début des années 1990. En 2010, 55 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans ont ou ont eu accès à l'enseignement supérieur (diplômés ou non) alors que seuls 27 % des personnes âgées aujourd'hui de 45 à 49 ans ont fait des études supérieures (*graphique 02*). Cette progression de l'accès à l'enseignement supé-

rieur est là aussi plus forte parmi les enfants issus des milieux sociaux les moins favorisés, de sorte que les différences entre milieux sociaux se sont réduites. En effet, parmi les jeunes âgés de 20 à 24 ans, les enfants de cadres ou de professions intermédiaires sont 2 fois plus nombreux à étudier ou avoir étudié dans le supérieur que les enfants d'ouvriers ou d'employés (76 % contre 40 %). Ce rapport est de 3 parmi les personnes âgées de 45 à 49 ans (55 % contre 17 %).

Si l'on considère maintenant le niveau de diplôme obtenu par les jeunes âgés de 25 à 29 ans, il s'avère qu'en 2008-2010, 65 % des enfants de cadres ou de professions intermédiaires sont diplômés du supérieur contre 30 % des enfants d'ouvriers ou d'employés (*graphique 03*). En outre, les premiers possèdent un niveau plus élevé : en 2008-2010, 27 % d'entre eux sont diplômés d'un Master, d'un DEA, d'un DESS, d'un Doctorat ou d'une Grande école, contre 6 % des enfants d'ouvriers ou d'employés. En revanche, le taux de diplômés de l'enseignement supérieur court professionnalisant varie peu selon le milieu social : 15 % des enfants de cadres ou de professions intermédiaires ont obtenu un BTS, DUT ou diplôme équivalent contre 13 % des enfants d'ouvriers ou d'employés en 2008-2010. Ces taux sont assez stables par rapport à la période 2003-2005.

Par ailleurs, les enfants de milieu moins aisé quittent plus souvent l'enseignement supérieur sans avoir obtenu un diplôme : en 2008-2010 parmi les jeunes âgés de 25 à 29 ans, c'est le cas de 13 % des enfants de cadres ou de professions intermédiaires contre 21 % des enfants d'ouvriers ou d'employés.

Le graphique 01 est fondé sur l'enquête Emploi de l'INSEE en continu 2010. L'accès au baccalauréat est étudié par groupe d'âge quinquennal (âge à la date d'enquête). Les diplômés équivalents au baccalauréat ne lui sont pas assimilés. Il a pu être obtenu en formation initiale ou tout au long de la vie (reprise d'études).

Le graphique 02 est fondé sur l'enquête Emploi de l'INSEE en continu 2010. L'accès à l'enseignement supérieur est étudié par groupe d'âge quinquennal (âge à la date d'enquête). Dès lors que l'enquête déclare étudier ou avoir étudié dans l'enseignement supérieur il est comptabilisé comme ayant accédé à l'enseignement supérieur, qu'il y ait obtenu ou non un diplôme de ce niveau.

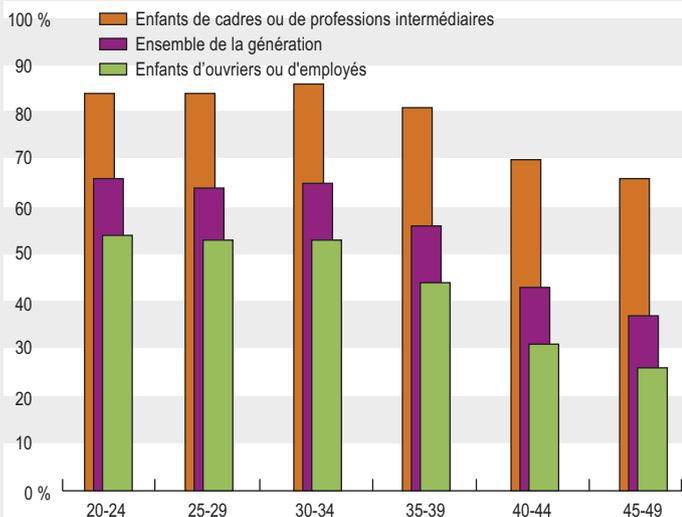
Le graphique 03 est fondé sur les enquêtes Emploi en continu 2003-2005 et 2008-2010. Le niveau de diplôme obtenu par les jeunes âgés de 25 à 29 ans en fonction du milieu social est calculé en moyenne sur les périodes 2003-2005 et 2008-2010. Le plus haut diplôme obtenu a pu l'être en formation initiale ou tout au long de la vie (reprise d'études).

L'origine sociale est appréhendée par la catégorie socioprofessionnelle (CSP) des parents vivants. C'est la CSP du père quand cette dernière est renseignée et celle de la mère sinon. La CSP d'un retraité ou d'un chômeur est celle de son dernier emploi.

Source : INSEE, enquête *Emploi*.
Champ : France métropolitaine.

01 Obtention du baccalauréat selon l'âge et le milieu social (en %)

France métropolitaine

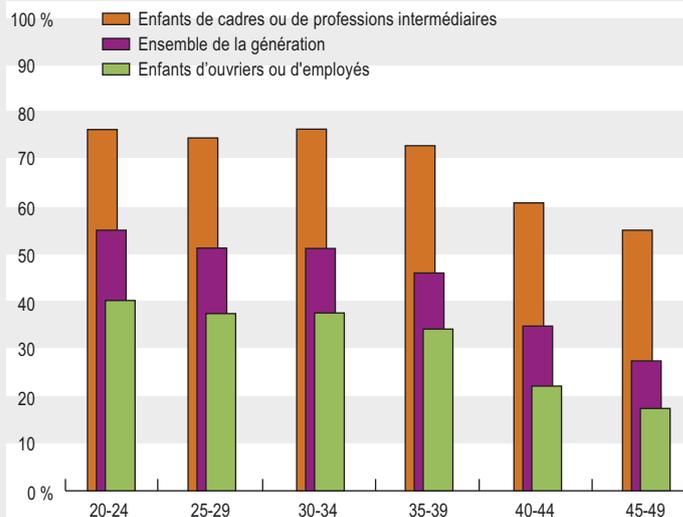


Lecture : en 2010, parmi les jeunes âgés de 20 à 24 ans, 66 % détiennent le baccalauréat. C'est le cas de 84 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans dont le père est cadre ou de profession intermédiaire, contre 54 % de ceux dont le père est ouvrier ou employé.

Source : Enquête *Emploi en continu* de l'INSEE 2010, calculs : MENJVA-MESR-DEPP.

02 Accès à l'enseignement supérieur selon l'âge et le milieu social (en %)

France métropolitaine

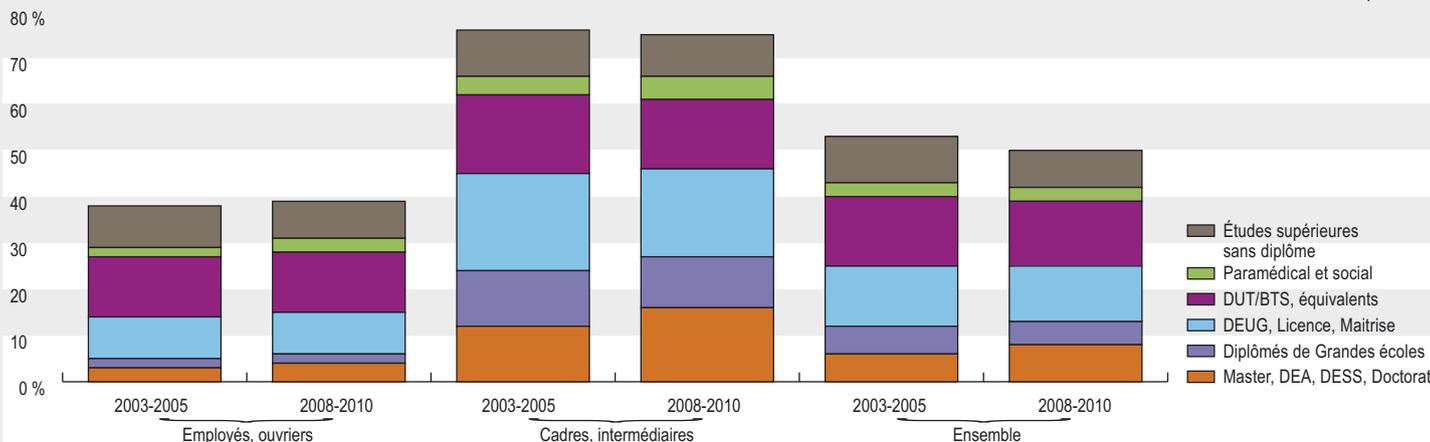


Lecture : en 2010, parmi les jeunes âgés de 20 à 24 ans, 55 % étudient ou ont étudié dans le supérieur. C'est le cas de 76 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans dont le père est cadre ou de profession intermédiaire, contre 40 % de ceux dont le père est ouvrier ou employé.

Source : Enquête *Emploi en continu* de l'INSEE 2010, calculs : MENJVA-MESR-DEPP.

03 Diplômes des jeunes âgés de 25 à 29 ans en fonction du milieu social (en 2003-2005 et 2008-2010, en %)

France métropolitaine



Lecture : en moyenne sur 2008, 2009 et 2010, 30 % des enfants d'employés et ouvriers âgés de 25 à 29 ans déclarent détenir un diplôme d'enseignement supérieur, contre 65 % des enfants de cadres et de professions intermédiaires, 2 % des premiers déclarent un diplôme d'une grande école contre 11 % des seconds.

Source : Enquête *Emploi en continu* de l'INSEE de 2003, 2004 et 2005 ainsi que 2008, 2009 et 2010 (moyenne annuelle), calculs : MENJVA-MESR-DEPP.

D'après l'enquête sur l'insertion, fin 2010, les taux d'insertion des diplômés 2008 qui sont entrés directement sur le marché du travail sont très proches : 91 % pour les diplômés de Master et de DUT, 92 % pour les diplômés de Licence professionnelle. La part des emplois de niveau cadre ou profession intermédiaire progresse avec le nombre d'années d'études supérieures.

Au 1^{er} décembre 2010, 30 mois après l'obtention de leur diplôme en 2008, 91 % des diplômés de Master entrés directement sur le marché du travail (cf. méthodologie ci-contre) sont en emploi, un taux identique à celui des diplômés de 2007. Les diplômés de Licence Professionnelle (LP) sont très nombreux à entrer directement sur le marché du travail, contrairement aux diplômés de DUT qui poursuivent souvent leurs études. Les taux d'insertion des diplômés de DUT et de LP sont très voisins de celui des diplômés de Master : 91 % pour les DUT et 92 % pour les LP. La part des emplois déclarés comme de niveau cadre ou profession intermédiaire progresse avec le nombre d'années d'études supérieures : elle n'est que de 59 % pour les DUT et de 76 % pour les LP, contre 89 % en Master.

Selon l'INSEE¹, le taux de chômage des diplômés du supérieur sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale est passé de 9,6 % à 10,7 % entre 2009 et 2010. Le maintien du taux d'insertion dans un contexte économique moins favorable s'est ainsi accompagné d'une légère dégradation dans la qualité de l'emploi : la part des emplois stables (CDI, fonctionnaires, indépendants) diminue de 77 % à 74 %. Cette diminution est en partie liée à la part plus faible des recrutements dans la fonction publique : 4 % de fonctionnaires parmi les diplômés en emploi contre 5 % l'an dernier.

Comme l'an dernier, et avec des écarts de même ampleur, les taux d'insertion des diplômés de Master sont plus élevés dans les domaines Droit-Economie-Gestion (DEG : 93 %) et Technologies-Sciences-Santé (TSS : 92 %) que dans ceux des Lettres-Langues-Arts (LLA : 87 %) et Sciences humaines et sociales (SHS : 90 %) (graphique 01).

En termes de qualité d'emploi, les différences entre domaines sont plus nettes encore : la part des emplois

déclarés comme de niveau cadre ou profession intermédiaire n'est que de 75 % en LLA contre 95 % en TSS, avec une moyenne de 89 % pour l'ensemble des diplômés de Master (graphique 02).

La part d'emplois stables varie également selon les domaines de formation, avec des amplitudes plus marquées que pour la position professionnelle : elle n'est que de 58 % en SHS contre environ 80 % en DEG et TSS, avec une moyenne à 74 %. À un niveau plus détaillé, les écarts sont encore plus nets : 50 % d'emplois stables en Histoire-Géographie, 60 % en Sciences de la vie contre 86 % en Gestion ou 93 % en Informatique (graphique 03).

Les deux tiers des diplômés de Master en emploi sont employés par une entreprise privée. C'est le cas de 76 % des titulaires d'un Master du domaine TSS (graphique 04). La part de l'emploi public², de 19 % en moyenne, atteint 34 % pour les diplômés de SHS et 21 % pour les diplômés de LLA, par ailleurs plus souvent que les autres employés par une association (respectivement 21 % et 13 %, contre 9 % pour l'ensemble).

Les diplômés de DEG se dirigent massivement vers les activités financières ou d'assurance (22 %), et à un degré moindre vers le commerce, les transports, l'hébergement et la restauration (14 %). L'enseignement (16 %) et les arts, spectacles et activités récréatives (15 %) recrutent à eux seuls près du tiers des diplômés de LLA, tandis que près de la moitié des diplômés de TSS rejoignent le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques (26 %), ou les industries (19 %).

Les diplômés de Master sont les plus mobiles : dans 44 % des cas, leur emploi se situe en dehors de la région de leur université, contre respectivement 38 % et 30 % pour les diplômés de LP et de DUT.

Les données présentées sont issues de la deuxième enquête menée par le MESR et les universités publiques françaises de métropole et des DOM (à l'exception de Paris 11). Cette enquête a été menée en décembre 2010 auprès de 89 000 jeunes ayant obtenu en 2008 un diplôme de Master, de DUT ou de Licence professionnelle.

Le taux d'insertion, défini comme étant la part des diplômés occupant un emploi, quel qu'il soit, sur l'ensemble des diplômés qui sont sur le marché du travail, est calculé sur les diplômés de nationalité française, issus de la formation initiale, entrés immédiatement et durablement sur le marché de l'emploi après l'obtention de leur diplôme en 2008. Les diplômés vérifiant ces conditions représentent respectivement 38 %, 58 % et 15 % de l'ensemble des diplômés de Master, Licence professionnelle et DUT.

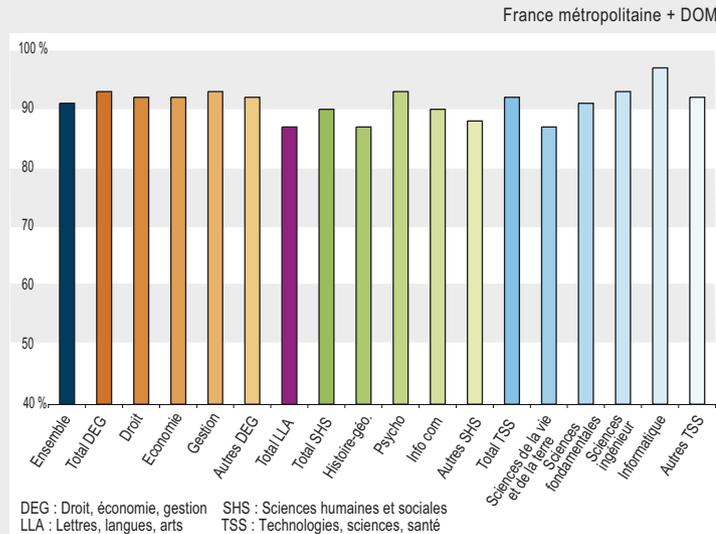
Les résultats obtenus grâce à cette source ne sont pas directement comparables à ceux obtenus par l'enquête Génération du CEREQ (cf. fiche 22), la population enquêtée n'étant pas la même. En effet, le MESR et les universités interrogent des diplômés 2008 de nationalité française, l'enquête Génération portant quant à elle sur des sortants du système éducatif en 2007, français ou étrangers, qui pour certains d'entre eux ont pu obtenir leur diplôme un ou deux ans auparavant.

1. INSEE, Enquête emploi, 2010.

2. Les trois fonctions publiques et les entreprises publiques.

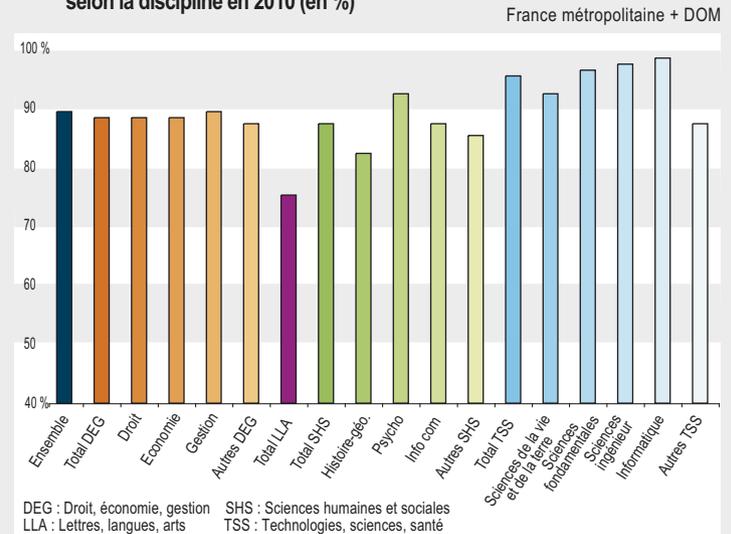
Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES.
Champ : France métropolitaine + DOM.

01 Taux d'insertion selon la discipline en 2010 (en %)



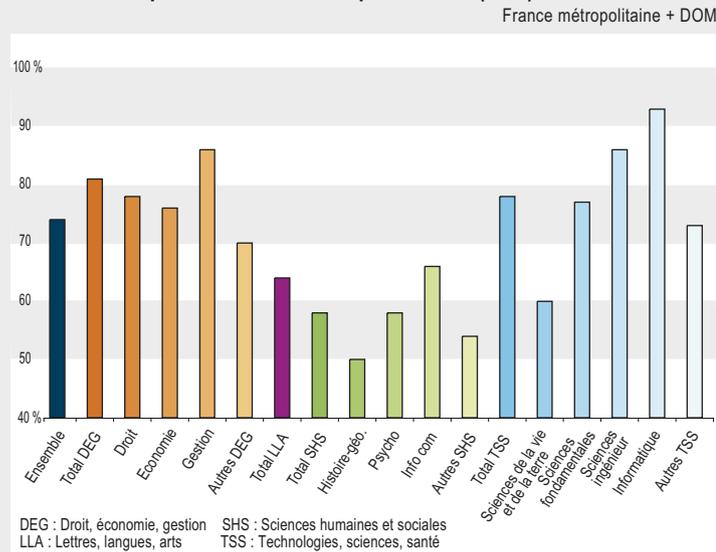
Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES, enquête sur l'insertion, 2010.

02 Taux de cadres et professions intermédiaires selon la discipline en 2010 (en %)



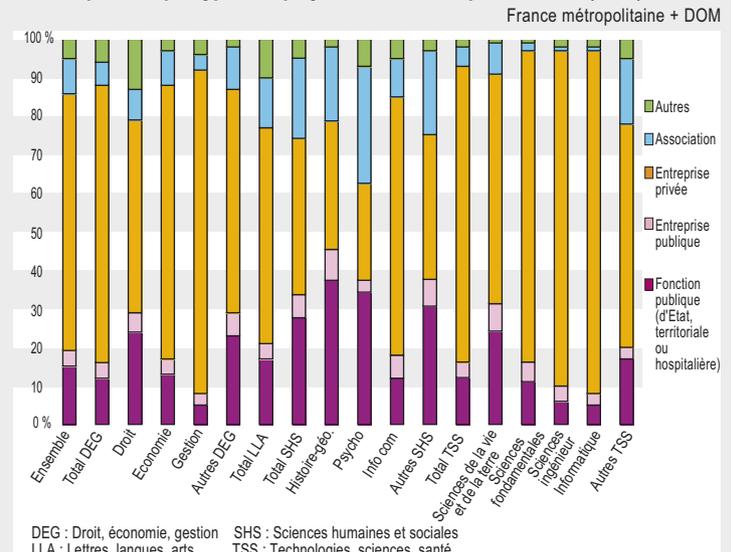
Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES, enquête sur l'insertion, 2010.

03 Taux d'emploi stable selon la discipline en 2010 (en %)



Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES, enquête sur l'insertion, 2010.

04 Répartition par type d'employeur selon la discipline en 2010 (en %)



Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES, enquête sur l'insertion, 2010.

D'après l'enquête « génération 2007 », les sortants de l'enseignement supérieur accèdent au marché du travail dans de meilleures conditions que les autres, surtout en période de crise. Ils sont en particulier moins exposés au chômage, avec des nuances selon les niveaux de diplôme, les spécialités ou les voies de formation.

Sortis du système éducatif alors que le chômage atteignait un point bas historique, les jeunes sortis en 2007 ont ensuite connu un contexte économique rapidement marqué par la crise, ce qui n'était pas le cas pour les jeunes sortis en 2004. Même si certains niveaux de diplôme ont plus souffert que d'autres, la hiérarchie des diplômes reste la même en termes d'insertion.

Près de 11 % des jeunes sortis de l'enseignement supérieur en 2007 sont au chômage en 2010, trois ans après leur sortie. C'est plus que leurs homologues sortis en 2004 (8 %) mais cette dégradation reste limitée en comparaison de celle dont ont pâti les sortants de l'enseignement secondaire dont le taux de chômage est passé de 21 % à 27 % (graphique 01).

Ce sont les jeunes qui échouent dans l'enseignement supérieur qui connaissent des débuts sur le marché du travail les plus difficiles. Parmi eux, les non diplômés de l'université ont le plus fort taux de chômage (21 %) et le plus faible taux d'emploi à durée indéterminée (44 %) (tableau 02).

Au niveau L3, les conditions d'insertion sont hétérogènes. Déjà prisés dans les générations précédentes, les diplômés d'une Licence professionnelle ont un net avantage sur les diplômés de Licence générale : trois ans après leur sortie, ils sont plus souvent en emploi (88 % contre 75 %) et plus souvent dans des statuts stables (78 % en EDI contre 68 %) ; toutefois la part de cadres est équivalente. Pour les diplômés de L3 de l'université, les carrières dans la fonction publique, particulièrement vers l'enseignement secondaire et primaire, sont en recul : 30 % des jeunes sont entrés à l'IUFM en 2007 contre 42 % en 2004. La part des sortants de 2007 travaillant dans la fonction publique en 2010 a diminué de 12 points pour atteindre 48 %.

Au niveau Bac + 5, ce sont toujours les diplômés d'écoles d'ingénieurs qui connaissent l'insertion la plus favorable après trois années de vie active. A l'université, contrairement à la « génération » précédente, le fait d'être passé dans un Master professionnel ne présente plus un avantage pour accéder à l'emploi : pour la première fois, le taux de chômage des diplômés de Master recherche est identique à celui des Masters professionnels (12 %). La part des jeunes en emploi à durée indéterminée a baissé pour ces deux niveaux de diplômés : 65 % et pour les diplômés de Master recherche et 70 % pour ceux de Master professionnel. Pour les premiers, les emplois de fonctionnaires se sont réduits, pour les seconds, ce sont les CDI.

Les titulaires de Bac + 5 universitaires connaissent une très forte réduction de leurs chances d'accès à l'emploi de cadres. Un peu plus de la moitié d'entre eux accède à ce statut : ce taux est de 85 % pour les diplômés d'écoles d'ingénieurs et de 57 % pour les diplômés d'écoles de commerce de niveau Bac + 4/5.

Les diplômés de Doctorat connaissent eux aussi des difficultés, même si seulement 7 % d'entre eux sont au chômage trois années après leur entrée sur le marché du travail. Sans les disciplines de santé, ce taux atteint 10 % mais n'augmente pas par rapport à la dernière « génération ». Comme par le passé, la discipline et la nature du financement de la thèse sont déterminants pour l'accès à l'emploi.

En termes de salaires, les jeunes diplômés des écoles de commerce ou d'ingénieurs sont les mieux rémunérés : le salaire mensuel net médian des diplômés d'écoles d'ingénieurs est de plus de 2 200 euros nets. À niveau de sortie égal, l'avantage salarial va nettement aux filières professionnelles.

L'enquête 2010 auprès de la « génération 2007 » : de mars à juillet 2010, le CEREQ a interrogé un échantillon représentatif des 739 000 jeunes, français ou étrangers, qui ont quitté pour la première fois le système éducatif au cours ou à l'issue de l'année scolaire 2006-2007.

Environ 25 000 jeunes de tous les niveaux de formation ont répondu à cette enquête téléphonique d'une durée moyenne de 17 minutes.

Destinée à étudier les différences de conditions d'accès à l'emploi en fonction de la formation initiale suivie et de diverses caractéristiques individuelles (genre, origine sociale, origine nationale), elle aborde successivement le parcours scolaire, la situation mensuelle d'activité entre la sortie de formation et le printemps 2010. Elle aborde également de façon plus précise le premier emploi et l'emploi occupé à la date d'enquête.

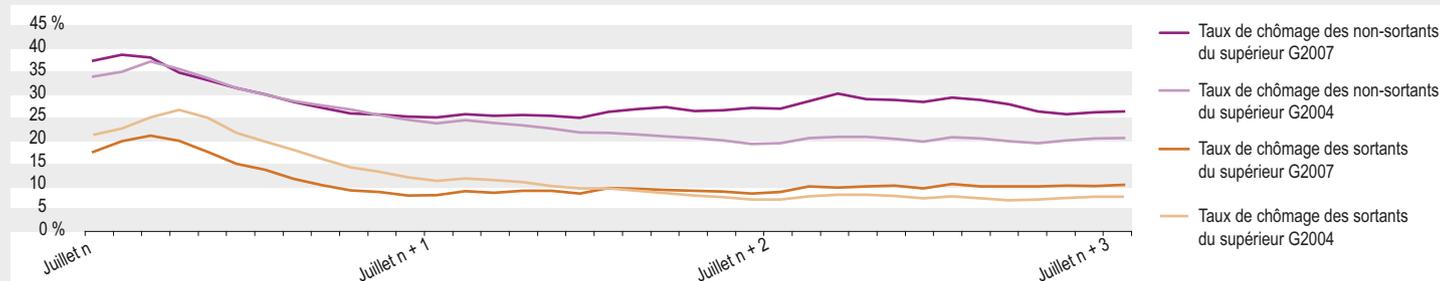
Cette enquête de la Statistique publique s'inscrit dans un dispositif d'observation régulier, une génération nouvelle de sortants étant interrogée tous les trois ans. Parce que les jeunes interrogés arrivent au même moment sur le marché du travail et parce qu'ils sont questionnés de façon homogène quel que soit leur niveau de formation, ce dispositif permet de mesurer les différences de conditions d'accès à l'emploi en fonction de la formation initiale suivie.

Les « sortants » du supérieur sont les personnes qui ont fait des études supérieures (que celles-ci aient débouché ou non sur un diplôme). Les « non-sortants » du supérieur sont les personnes qui n'ont pas fait d'études supérieures.

Source : CEREQ.

Champ : France métropolitaine.

01 Évolution du taux de chômage



02 Situation professionnelle en 2010 des jeunes sortis de l'enseignement supérieur en 2007

	Ensemble	Les actifs en 2010	Les personnes en emploi en 2010			
	Taux d'emploi en 2010	Taux de chômage en 2010	Part des EDI*	Part de cadres	Part des professions intermédiaires	Salaires net médians mensuels en euros
Non sortants du supérieur	63 %	27 %	50 %	3 %	18 %	1260
Niv IV sup Prof court (Echec en BTS/DUT)	74 %	17 %	60 %	5 %	30 %	1360
Niv IV supérieur Professionnel court Industriel	79 %	14 %	65 %	4 %	31 %	1480
Niv IV supérieur Professionnel court Tertiaire	69 %	20 %	55 %	6 %	29 %	1280
Niv IV sup Univ (Echec en Deug,L1 et L2)	61 %	21 %	44 %	8 %	39 %	1300
Niv IV supérieur Universitaire Sciences	52 %	20 %	40 %	9 %	41 %	1340
Niv IV supérieur Universitaire LSHS**	63 %	21 %	45 %	8 %	38 %	1290
BTS	85 %	11 %	67 %	8 %	48 %	1400
BTS Industriel	88 %	7 %	67 %	6 %	55 %	1500
BTS Tertiaire	83 %	14 %	67 %	9 %	44 %	1380
DUT	80 %	14 %	67 %	14 %	62 %	1500
DUT Industriel	83 %	13 %	69 %	13 %	73 %	1620
DUT Tertiaire	77 %	14 %	66 %	15 %	55 %	1430
DEUG DEUST (L1/L2)	69 %	13 %	60 %	10 %	42 %	1410
Bac+2 Santé-social	98 %	1 %	72 %	0 %	98 %	1630
Licence pro (L3 Professionnel)	88 %	8 %	78 %	19 %	59 %	1620
Licence Professionnelle Industrielle	92 %	5 %	83 %	16 %	66 %	1690
Licence Professionnelle Tertiaire	86 %	10 %	73 %	21 %	54 %	1530
Licence universitaire (L3 Universitaire)	75 %	13 %	68 %	18 %	58 %	1500
Licence Universitaire Sciences	75 %	13 %	67 %	16 %	60 %	1500
Licence Universitaire LSHS	77 %	13 %	69 %	20 %	57 %	1500
M1 Universitaire, MST, MSG y compris Maitrise IUP	81 %	11 %	69 %	42 %	44 %	1620
M1 Sciences	78 %	11 %	64 %	39 %	46 %	1650
M1 LSHS, MST, MSG y compris IUP	85 %	10 %	74 %	45 %	41 %	1600
Ecole de commerce Bac+4 et Bac +5	89 %	9 %	79 %	57 %	32 %	2050
Master Recherche et DEA	81 %	12 %	65 %	53 %	36 %	1840
Master Recherche DEA Sciences	81 %	9 %	65 %	56 %	35 %	1800
Master Recherche DEA LSHS	82 %	15 %	64 %	50 %	38 %	1850
Master Pro et DESS et autres Bac +5	85 %	12 %	70 %	52 %	39 %	1950
Master Professionnel DESS Sciences	86 %	11 %	66 %	57 %	36 %	1950
Master Professionnel DESS LSHS	84 %	12 %	73 %	49 %	42 %	1900
Ecoles d'Ingénieur	94 %	5 %	93 %	85 %	13 %	2270
Doctorat	91 %	7 %	60 %	81 %	18 %	2210
Doctorat Sciences (Hors Santé et Vétérinaire)	89 %	9 %	67 %	80 %	19 %	2200
Doctorat LSHS	86 %	12 %	64 %	82 %	17 %	2150
Doctorat Santé et Vétérinaire	95 %	1 %	52 %	82 %	18 %	2800
Ensemble des sortants du supérieur	82 %	11 %	69 %	30 %	46 %	1620
Ensemble de la Génération	72 %	19 %	60 %	18 %	34 %	1450

*EDI : emploi à durée indéterminée (fonctionnaires, CDI et CNE). ** LSHS : Lettres, Sciences humaines et sociales.

Source : CEREQ, enquête 2010 auprès de la « génération 2007 ».